



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Date : 15/02/202

Relevé de décisions

**2^{ème} comité départemental des
énergies renouvelables**

Présidé par M. le préfet

*Salle Bartholdi, Préfecture
(10h-12h)*

Présents : *Consulter la liste d'émargement*

Contexte

Le développement des énergies renouvelables est essentiel pour s'adapter au changement climatique. Deux efforts sont à conjuguer :

- un effort de sobriété : réduction de la consommation énergétique ;
- un effort de diversification et de décarbonation de la production énergétique pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Le développement des énergies renouvelables se fait en corrélation avec les objectifs de la planification écologique, chantier territorialisé au niveau départemental dont un des axes « mieux produire » traite la thématique des énergies renouvelables. Les objectifs de cet axe, une fois chiffrés, serviront de boussole dans la mise en place des énergies renouvelables dans le département.

Dans l'attente, les principaux objectifs chiffrés restent les objectifs territorialisés du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui s'établissent à 459 GWh par an pour le Territoire de Belfort (production annuelle des énergies renouvelables).

Sur le Territoire de Belfort, les énergies renouvelables majoritaires sont le photovoltaïque, le bois-énergie et la méthanisation. La géothermie présente également un fort potentiel. Du fait de contraintes fortes (territoire très peuplé, enjeux environnementaux), le potentiel éolien sur le département est limité ce qui explique que c'est l'une des filières non présente actuellement. La mise en place d'une zone d'accélération des énergies renouvelables « éolien » sur une commune du département est un premier pas notable pour le développement de cette filière.

Pour être exemplaire, dans un territoire dont la marque de fabrique est l'énergie, il convient de diversifier les sources d'énergies renouvelables sans artificialisation supplémentaire.

La réunion a pour visée de présenter à l'échelle du département :

- l'enjeu des énergies renouvelables et les chiffres clés (production et cible à atteindre)
- l'avancement concernant la délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables
- des exemples de données et de démarches locales utiles au développement des énergies renouvelables

Les intervenants extérieurs qui ont pris la parole lors de cette réunion étaient issus des structures suivantes : Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA), Territoire Energie 90 (TE90), la Chambre de Commerce et d'Industrie Bourgogne Franche-Comté (CCI) et le pôle Transition Ecologique de l'Agence Economique Régionale (AER).

Le support de présentation ainsi que les présentations faites par les différents intervenants sont joints à ce compte rendu.

Questions posées

- **Est-il possible de connaître le potentiel photovoltaïque sur toiture pour l'ensemble du département ?**

Le cadastre solaire ayant été acquis sur le département, il est possible de chiffrer ce potentiel en travaillant conjointement avec GBCA et TE qui le détiennent.

Un travail conjoint entre GBCA, TE90 et la DDT devrait permettre de calculer ce chiffre.

- **Quel accompagnement est possible pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur toitures lorsque c'est rendu obligatoire par la loi ?**

La CCI a fait un webinaire sur les obligations d'implantation de panneaux photovoltaïques sur toitures (loi climat, énergie et résilience).

La filière « panneaux photovoltaïques sur toiture » fait face à une situation difficile dans la Région : les projets prennent du temps (2-3ans) et 500 emplois sont actuellement à pourvoir en Bourgogne-Franche-Comté.

M. Boileau, directeur de la société citoyenne de production d'énergie Coopsolaire, souligne que le potentiel sur toiture dans le département est intéressant.

M. Blanc, président de Territoire Energie, mentionne qu'il serait judicieux d'inciter le développement du photovoltaïque sur toiture en entrée des villes.

Une carte pour approfondir la localisation des parkings sous obligation de mise en place d'ombrière est attendue.

- **Les couloirs aériens sont-ils pris en compte dans la carte du potentiel éolien ?**

Après analyse des cartes de potentiel issues de la DREAL et ayant servi de base de travail pour l'élaboration de la carte présentée en séance, il s'avère que les couloirs aériens ont bien été pris en compte dans cette dernière.

- **Quelle est la méthodologie déployée pour convertir la surface des ZAER arrêtées en potentiel de production ?**

Le Ministère (direction générale de l'énergie et du climat) travaille actuellement sur cette méthodologie. Les ZAER sont très hétérogènes et il ne peut pas y avoir une méthode unique. Il faudra faire du cas par cas.

➤ **Y a-t-il une obligation de rentrer dans la démarche des ZAER pour les communes ?**

A la suite du comité régional de l'énergie (courant mai), si la somme des surfaces des ZAER ne permet pas de répondre aux objectifs fixés, alors il sera demandé aux maires de définir davantage de ZAER. Les communes ont intérêt à se saisir très vite de ce dispositif.

➤ **Quelles différences d'accompagnement y-a t-il entre la CCI et l'AER ?**

Ces deux structures accompagnent les entreprises. La **CCI propose un accompagnement pour la filière photovoltaïque**, tandis que **l'AER propose un accompagnement pour la filière de production de chaleur** (par récupération de la chaleur fatale notamment).

➤ **Quelles aides pour le financement des projets de production d'énergies renouvelables ?**

Différents fonds peuvent être sollicités :

- le Fond Vert (contact : DDT- cellule nouveau conseil aux territoires)
- le fond de chaleur (ADEME)
- France-rénov pour les particuliers
- BatiFrance
- le crédit bail pour investir dans la trésorerie
- ...

➤ **Quel bilan tire-t-on de l'agri-voltaïsme ?**

L'agri-voltaïsme est préconisé sur de grandes parcelles agricoles. Cette technique présente certains points forts (abri pour ovins par exemple). Les espèces végétales sont différentes selon qu'elles soient sous les panneaux ou non.

Les installations agri-voltaïques doivent contribuer durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. Le type d'installation prévu doit permettre à la production agricole de rester l'activité principale de la parcelle agricole (par exemple : prévoir suffisamment de place pour le passage des bovins ou des tracteurs).

Echanges

Le photovoltaïque est largement déployé sur le département et il sera possible d'atteindre les objectifs ciblés en soutenant les efforts.

L'association Gaïa-Energies peut accompagner les très petites entreprises et sensibiliser les particuliers (habitants et citoyens) avec la mise en place d'animations et d'études d'opportunités.

La CCI rappelle que l'étude d'opportunité sur le potentiel photovoltaïque à destination des entreprises est gratuite. En complément à la présentation, un CLIMADIAG peut être réalisé pour les entreprises (contacts disponibles en fin de présentation).

Les maires sont destinataires d'une multitude d'informations et de sollicitations. Ils voudraient des clés, des outils et des chiffres clairs pour répondre concrètement aux citoyens et aux opposants.

Suites envisagées

- Webinaire à destination des maires sur le raccordement par ENEDIS courant 2024
- Webinaire à destination des EPCI et des communes intéressés par l'accompagnement et les aides financières de la CCI (aide financière et ISO 50001), de l'AER.
- Travail conjoint GBCA/Enedis pour inclure le prix du raccordement dans le portail de GBCA
- Mise en visibilité de l'association Gaïa-Energies par la préfecture (communiqué de presse et de message via les réseaux sociaux), pour mieux identifier ces missions et sa présence dans le territoire
- Réunion souhaitée entre l'AER et un représentant de la chambre interdépartementale d'agriculture Doubs – Territoire de Belfort, pour le développement de la méthanisation en lien avec les industriels qui ont besoin de gaz
- Séminaire de formation à destination des maires
- Témoignage de maires
- Visite d'un site de production d'énergies renouvelables
- Le comité se réunira avant l'été. Il aura pour objet d'effectuer un bilan de la dynamique engagée.

Bilan

Une bonne prise en compte de l'enjeu des énergies renouvelables est notée sur le département, avec une prise de conscience collective et une mise en œuvre très dynamique. A noter plusieurs éléments de satisfactions :

- La production sur le département se rapproche des objectifs du SRADDET en matière de photovoltaïque, des efforts sont à produire sur l'éolien
- Il existe un accompagnement de qualité à destination des entreprises (CCI/AER)
- Les collectivités locales (EPCI) se sont mobilisées sur le sujet avec une mise en œuvre dynamique (CCVS) et des outils en développement (GBCA)

Des éléments de force pour réussir la transition énergétique :

- Associer de manière plus étroite la chambre interdépartementale d'agriculture Doubs – Territoire de Belfort
- Faire en sorte que l'accompagnement proposé par Gaïa à destination des particuliers soit plus visible
- Proposer une formation à destination des élus pour leur permettre de répondre aux diverses questions des administrés (via le site de la préfecture notamment)

Le préfet
Raphaël SODIN

